

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**et des Décisions du Maire**  
**Séance du Lundi 24 Juin 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : **21**  
P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. RAKOUB - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : **8**  
A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR - M. SOILIHU représenté par D. ATIG - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents : **6**  
P. TROADEC - L. HERGAUX - C. M' PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

**Délibération N° DEL - 2019 - 0070 :** « *Motion de soutien aux victimes et blessés par le passage du cyclone Kenneth, dans l'archipel des Comores* »

Dans la nuit du 24 au 25 avril 2019, le cyclone « Kenneth » a dévasté l'archipel des Comores.

Lors de son Conseil Municipal du 20 mai 2019, la Ville a adopté une motion de soutien aux victimes et blessés par le passage du cyclone Kenneth dans l'archipel des Comores, et a décidé d'attribuer un soutien financier sous forme de subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 euros à répartir entre trois associations caritatives, dont les modalités restaient à fixer.

Par conséquent,

**Le Conseil municipal,**

**S'engage** à apporter un soutien financier pour répondre aux besoins les plus urgents en matière d'abris, de nourriture, d'hygiène et d'accès à l'eau à :

- « La Croix Rouge Française » - 1 500 euros
- « L'UNICEF Comores » - 1 500 euros
- « Secours Populaire Français » - 1 500 euros

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
Philippe RIO



Vote : **A l'unanimité.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : **27 JUIN 2019**

Transmis au contrôle de légalité le : **27 JUIN 2019**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 091-219102860-20190624-DEL\_2019\_0070-DE



2019-06-27

2019-06-27